

**PROJET DE RENFORCEMENT DE RÉSEAU**

**(Projet Secteur Nord, Phase II)**

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| INTRODUCTION.....   | 3         |
| <b>1. OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS .....</b> | <b>4</b>  |
| <b>2. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>2.1 Retraits et prévisions des ventes .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>4. COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET .....</b>  | <b>10</b> |
| <b>5. ANALYSE FINANCIÈRE .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>6. IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET .....</b>                     | <b>12</b> |
| <b>7. CALENDRIER PROJETÉ.....</b>   | <b>13</b> |
| <b>8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS .....</b>                        | <b>14</b> |
| <b>9. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL .....</b> | <b>14</b> |
| <b>10. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS ET SUIVI .....</b>  | <b>14</b> |
| CONCLUSION .....  | 14        |

## **INTRODUCTION**

1 Gazifère souhaite réaliser un projet d'investissement visant à effectuer la deuxième phase du  
2 renforcement de son réseau gazier, pour la portion qui dessert le secteur nord de la franchise (ci-  
3 après le « **Projet** »). Une demande d'autorisation relative à la première phase de ce grand projet  
4 de renforcement a été présentée dans le cadre du dossier R-4126-2020 et autorisée par la Régie  
5 le 11 août 2020<sup>1</sup>. Dans le cadre du dossier R-4126-2020, Gazifère expliquait qu'un renforcement  
6 était nécessaire dans ce secteur en raison de la croissance continue et importante de l'ensemble  
7 du réseau situé dans le secteur au nord de la franchise. En effet, depuis l'arrivée de Gazifère dans  
8 la Municipalité de Chelsea<sup>2</sup> (ci-après « **Chelsea** »), plusieurs projets de développement se sont  
9 concrétisés<sup>3</sup>, contribuant ainsi à l'accroissement de la consommation de gaz naturel dans ce  
10 secteur. Au surplus, Chelsea étant une municipalité en plein développement, elle offre un nombre  
11 élevé de projets potentiels, ce qui permet de prévoir une augmentation des besoins en gaz naturel.

12 La demande d'autorisation relative au présent Projet (phase II du projet Secteur Nord) devait  
13 initialement être déposée au même moment que celle portant sur la phase I du projet Secteur  
14 Nord (dossier R-4126-2020). La construction imminente du grand complexe résidentiel et  
15 commercial, au pied du pont Alonzo, aura toutefois précipité les besoins de renforcement pour  
16 une partie du projet initial. Pour cette raison, et compte tenu de la diminution anticipée de la  
17 demande de gaz au cours de l'hiver 2020-2021 attribuable à la pandémie du Covid-19, le projet  
18 initial a été scindé en deux phases. La demande d'autorisation relative à la première phase a  
19 donc été déposée au cours de l'été 2020 et visait la réalisation de travaux de renforcement et  
20 l'installation des conduites permettant l'approvisionnement en gaz naturel du nouveau  
21 développement prévu près du pont Alonzo<sup>4</sup>. Dans le cadre du dossier relatif à cette première  
22 phase, Gazifère a annoncé que la demande d'autorisation relative à la deuxième phase du  
23 renforcement du secteur nord serait déposée en début d'année 2021 afin d'obtenir l'autorisation  
24 de compléter les travaux permettant de sécuriser cette partie du réseau de la franchise.

25 Le présent Projet constitue donc la seconde et dernière partie du grand projet de renforcement et

---

<sup>1</sup> Décision [D-2020-106](#), Dossier [R-4126-2020](#).

<sup>2</sup> Le projet d'extension de réseau visant à raccorder Chelsea au réseau de Gazifère a été autorisé par la Régie en 2016 (Décision [D-2016-145](#), dossier [R-3977-2016](#)).

<sup>3</sup> Tels que les projets Ferme Hendrix, Ruisseau Chelsea et le Spa Nordik (dossier [R-3977-2016](#)) ainsi que le projet immobilier Meredith (dossier [R-4092-2019](#)).

<sup>4</sup> La phase I du projet Secteur Nord a été autorisée par la Régie le 11 août 2020 (Décision [D-2020-106](#)).

1 d'amélioration de réseau entamé l'année dernière, lequel a pour objectif de soutenir la croissance  
2 constante de la demande dans le secteur nord (Chelsea) de la franchise de Gazifère, ainsi que  
3 dans la portion plus à l'ouest de ce secteur.

4 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie, conformément à l'article 73 al. 1,  
5 par. 1° et 2°, de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, pour la réalisation du Projet. En vertu de l'article  
6 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie*  
7 *de l'énergie*, Gazifère doit obtenir une autorisation de la Régie pour construire des immeubles  
8 ou des actifs destinés à la distribution de gaz naturel, ainsi que pour étendre son réseau de  
9 distribution dans le cadre d'un projet dont le coût est de 1 200 000 \$ ou plus.

10 Cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- 11 • Les objectifs et la justification du Projet;
- 12 • La description du Projet;
- 13 • Les principales normes techniques applicables au Projet;
- 14 • Les coûts associés au Projet;
- 15 • L'impact sur les tarifs, incluant une analyse de sensibilité du Projet;
- 16 • Le calendrier projeté;
- 17 • La liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois;
- 18 • L'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel; et
- 19 • Une demande de création d'un compte de frais reportés.

## 1. **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS**

20 Le Projet vise à compléter le renforcement du réseau gazier dans le secteur nord de la franchise  
21 de Gazifère (Chelsea ainsi que la partie du réseau plus à l'ouest de ce secteur). Ce renforcement,  
22 débuté en 2020 avec la phase 1 du projet Secteur Nord, est devenu nécessaire en raison de la  
23 croissance continue du réseau gazier de Gazifère situé dans ce secteur de la franchise, ce qui a  
24 créé un enjeu d'approvisionnement, de sécurité et de fiabilité du réseau. Le projet du Secteur  
25 Nord (phases 1 et 2 combinées) a donc pour objectif de régler ces enjeux. Le Projet permettra  
26 notamment à Gazifère 1) d'effectuer un bouclage afin d'assurer la sécurité et la fiabilité du réseau  
27 dans l'ensemble du secteur nord, 2) d'augmenter la capacité du réseau à Chelsea afin de

Original : 2021-04-01

1 répondre à la demande croissante et 3) de résoudre les enjeux actuels liés à la pression du  
2 réseau.

3 Tel que mentionné ci-dessus, la première phase du projet Secteur Nord contribue au grand projet  
4 de renforcement et permet de procéder à l'addition de clients. La construction de l'important  
5 complexe de condos et de commerces situé au pied du pont Alonzo a précipité les besoins de  
6 renforcement au sud-est du secteur nord. En effet, ce nouveau développement a requis  
7 l'installation d'une nouvelle portion de conduites à haute pression ainsi que d'une nouvelle station  
8 d'injection afin d'assurer l'approvisionnement du projet immobilier, améliorant, par le fait-même, la  
9 pression du réseau actuel<sup>5</sup>. Il est important de souligner que l'installation de cette conduite à haute  
10 pression et de cette nouvelle station aura constitué un premier pas vers une plus grande stabilité  
11 du réseau gazier dans tout le secteur nord puisque ces travaux contribueront à assurer la pression  
12 nécessaire pour répondre aux besoins futurs une fois le Projet complété.

13 La réalisation du Projet permettra de compléter le bouclage du réseau dans ce secteur par la  
14 jonction de la conduite située à l'est du secteur<sup>6</sup> à celle qui se trouve au centre de Chelsea<sup>7</sup>. Cet  
15 objectif est très important puisqu'il assurera la sécurité et la fiabilité du réseau ainsi que le  
16 maintien d'une pression adéquate dans le réseau situé au nord de la franchise de Gazifère. Le  
17 bouclage aura aussi pour avantage d'assurer une partie ou la totalité des besoins en gaz naturel  
18 de Chelsea en cas de bris de l'une ou l'autre des conduites<sup>8</sup> alimentant le secteur nord.

19 Le Projet a été planifié de manière à suivre un tracé où se trouvent un grand nombre de  
20 résidences unifamiliales afin de favoriser l'addition de clients. Plusieurs habitants à proximité du  
21 tracé final ont déjà confirmé à Gazifère leur intérêt de se raccorder au réseau gazier lorsque celui-  
22 ci sera installé devant leur résidence. Un ajout de 30 unités unifamiliales est donc également  
23 prévu dans le cadre du Projet.

24 En terminant, Chelsea est un secteur en pleine croissance et représente un potentiel important  
25 de développement de la franchise de Gazifère dans les prochaines années. Il est donc important

---

<sup>5</sup> Soit entre le point d'attache de la phase 1 du projet Secteur Nord (dossier [R-4126-2020](#)) et la nouvelle station (sud-est du secteur nord).

<sup>6</sup> À l'endroit, sur la route 105, où la phase I du projet du Secteur Nord (dossier [R-4126-2020](#)) se terminait.

<sup>7</sup> À l'endroit où la conduite se terminait sur le chemin Old Chelsea (Projet Meredith, dossier [R-4092-2019](#))

<sup>8</sup> La conduite alimentant initialement Chelsea ou la nouvelle conduite installée lors de la phase 1 du projet Secteur Nord (dossier [R-4126-2020](#)).

1 que Gazifère procède au renforcement de son réseau afin d'être en mesure d'accueillir les projets  
2 futurs d'extension. À cet égard, plusieurs projets résidentiels et commerciaux ont déjà été portés  
3 à la connaissance de Gazifère. Bien que ces projets ne soient pas encore officiels (les volumes  
4 ne peuvent donc être pris en considération aux fins du Projet en raison du stade trop préliminaire  
5 des discussions), ils demeurent tout de même des projets sérieux pouvant représenter des  
6 additions des clients et des volumes importants pour la franchise.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

7 Les coûts totaux du présent Projet sont évalués à 5 874 809 \$ pour l'installation d'une conduite  
8 de 5,607 mètres, laquelle permettra de raccorder la conduite se trouvant au centre de Chelsea à  
9 celle nouvellement installée dans le cadre de la phase I du projet Secteur Nord, près du pont  
10 Alonzo.

11 Tel que susmentionné, la complétion de la seconde phase de ce projet de renforcement est très  
12 importante puisqu'elle permettra à Gazifère de compléter le bouclage des conduites se trouvant  
13 dans le secteur nord de sa franchise. Ce renforcement est nécessaire afin de permettre à Gazifère  
14 d'assurer une continuation de l'expansion de son réseau dans ce secteur en pleine croissance.

### **2.1 Retraits et prévisions des ventes**

15 Chelsea est un secteur en pleine effervescence et représente un important potentiel d'ajouts de  
16 clients pour Gazifère.

17 Depuis que Gazifère a rejoint ce secteur, en 2016, plusieurs projets se sont concrétisés dans  
18 celui-ci. Plusieurs projets résidentiels et commerciaux futurs ont d'ailleurs déjà été portés à la  
19 connaissance de l'entreprise. Chelsea compte également plusieurs terrains<sup>9</sup> encore peu ou pas  
20 exploités, qui pourraient très certainement se développer dans les prochaines années et  
21 représenteraient alors un potentiel important d'ajouts de clients et de volumes. Comme ces  
22 projets demeurent, à ce jour, incertains, les volumes potentiels afférents à ceux-ci n'ont pas été  
23 pris en considération dans le cadre du présent Projet. Ces projets mixtes, résidentiels et

---

<sup>9</sup> Certains terrains bordent le secteur du nouveau complexe immobilier ainsi que d'autres terrains au nord des complexes immobiliers présentés dans le dossier Chelsea ([R-3977-2016](#)).

1 commerciaux, représentent toutefois des opportunités sérieuses et d'importance pour la franchise  
2 de Gazifère, puisqu'ils pourraient permettre le raccordement de petits centres commerciaux d'une  
3 dizaine d'adresses au total ainsi qu'environ 650 portes résidentielles<sup>10</sup>. Advenant la concrétisation  
4 de tels projets, il est primordial pour l'entreprise d'avoir un réseau capable d'accueillir la demande  
5 liée à ceux-ci, le moment venu.

6 De plus, comme il est possible de constater sur la carte ci-dessous (Carte du renforcement),  
7 Gazifère a sélectionné un tracé qui traverse plusieurs rues résidentielles à Chelsea plutôt que de  
8 suivre exclusivement la Route 105. Ce choix s'est imposé puisqu'il est moins risqué et permettra  
9 de croiser un nombre important de maisons et de commerces (approximativement 187 clients  
10 potentiels). Au cours de la planification du Projet, Gazifère a contacté les clients situés sur le  
11 tracé, afin de vérifier leur intérêt d'être alimentés au gaz naturel. Plusieurs clients ont manifesté  
12 leur intérêt à convertir leur résidence unifamiliale au gaz naturel. Gazifère prévoit donc, dans le  
13 cadre du Projet, le raccordement de 30 unités unifamiliales à son réseau gazier afin de permettre  
14 l'addition des clients ayant manifesté leur intérêt à cet égard et représentant un potentiel sérieux.

---

<sup>10</sup> Ces projets résidentiels pourraient être un mélange de nouveaux projets et de projets déjà existants dont une deuxième phase pourrait être réalisée. Advenant la concrétisation de ces projets, Gazifère pourrait raccorder des immeubles de 24 logements et des résidences familiales moyenne à haute gamme.



## Carte du projet de renforcement





### 3. PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

- 1 Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition disponible du code  
2 CSA Z662 ainsi qu'à celles du *Règlement sur le gaz et la sécurité publique* qui intègre les  
3 exigences des codes applicables de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).
- 4 Les données techniques portant sur la portion renforcement du réseau pour les conduites sont  
5 présentées dans le tableau ci-dessous.

| <b>Conduites incluses dans la portion renforcement du Projet</b> |               |   |
|--|---------------|---|
| <b>Type</b>  | <b>Mètres</b> | <b>Explications</b>   |
| NPS 8 PE IP  | 5 607         | Entre la conduite se terminant un peu au nord du nouveau point d'injection <sup>11</sup> et le réseau existant à Chelsea. |

- 6 La réalisation du Projet nécessitera une prolongation de la conduite existante située sur la route  
7 105, laquelle a été installée lors de la première phase du projet Secteur Nord<sup>12</sup>. Cette prolongation  
8 nécessitera l'installation d'une conduite d'une dimension NPS 8 sur une distance totale de  
9 5 607 mètres, laquelle sera exploitée à une pression intermédiaire. La conduite installée dans le  
10 cadre du Projet viendra donc se raccorder au réseau existant de Gazifère à Chelsea, permettant  
11 ainsi d'augmenter l'approvisionnement en gaz naturel de l'ensemble du secteur nord de  
12 l'entreprise.

<sup>11</sup> Le dossier [R-4126-2020](#) présentait la première phase de ce projet de renforcement dans le cadre de laquelle l'installation d'un nouveau point d'injection a été approuvée par la Régie.

<sup>12</sup> Dossier [R-4126-2020](#).

#### 4. COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 1 Le Projet requiert des investissements totalisant 5 874 809 \$. La répartition des coûts selon la  
2 nature des travaux est la suivante :

##### Renforcement du réseau

| Activités                               | Coûts<br>prévus (\$) |
|---|----------------------|
| Services entrepreneurs                  | 3 143 955            |
| Matériaux                               | 255 922              |
| Main-d'œuvre interne et planification   | 73 300               |
| Services externes                       | 1 259 500            |
| Contingence                             | 946 535              |
| Entente avec la Municipalité de Chelsea | 82 527               |
| Compteurs                               | 2 070                |
| Branchements                            | 111 000              |
| <b>Total</b>                            | <b>5 874 809</b>     |

- 3 Lors de l'analyse du Projet, Gazifère a effectué l'étude de plusieurs trajets afin de sélectionner  
4 celui présenté ci-dessus. Le premier trajet alternatif analysé prévoyait de suivre exclusivement la  
5 route 105. Cette option a cependant pour effet de mettre Gazifère à risque de devoir déplacer la  
6 conduite dans l'éventualité où le Ministère des Transports du Québec (ci-après le « **MTQ** ») en  
7 fait la demande. L'entreprise a donc préféré opter pour un tracé plus certain (évitant, lorsque  
8 possible, l'installation de la conduite dans une emprise primaire du MTQ). La seconde option  
9 envisagée consistait à installer la conduite aux abords de l'ancienne voie ferrée. Il appert toutefois  
10 qu'un détour aurait alors été nécessaire afin d'atteindre la position de départ de la voie ferrée  
11 puisque la fin de la conduite installée au cours de la phase I du projet Secteur Nord ne se trouve  
12 pas à proximité de la voie ferrée. Ce tracé aurait donc exigé que plusieurs mètres  
13 supplémentaires de conduites soient installés, ce qui n'était pas idéal, sans compter que ce tracé  
14 aurait également eu pour effet de priver Gazifère d'un nombre important de clients potentiels. De  
15 plus, le terrain de l'ancienne emprise ferroviaire représente un risque important dû à la qualité de  
16 ce terrain ainsi qu'en raison de la contamination qui peut se retrouver dans le sol. Gazifère a donc  
17 préféré éviter l'ancienne voie ferrée, à moins de n'avoir aucune autre solution disponible.

1 Le parcours final retenu par Gazifère et présenté ci-dessus, permet d'éviter l'emprise primaire du  
2 MTQ lorsque des chemins alternatifs sont possibles, favorise le passage sur le territoire de  
3 Chelsea et ne requiert de passer par l'ancienne voie ferrée que lorsqu'aucun autre trajet n'est  
4 possible. Le tracé retenu constitue donc l'option représentant le moins de risques financiers et  
5 environnementaux pour l'entreprise, ainsi que le plus grand potentiel de nouveaux clients.

## 5. ANALYSE FINANCIÈRE

6 Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse financière en lien avec le Projet.

|                               | Rentabilité   |
|-------------------------------|---------------|
| TRI                           | -7,1 %        |
| Point mort tarifaire (années) | Aucun         |
| Impact tarifaire 40 ans       | (5 137 319) % |

7 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce GI-1, Documents 2 et 2.1. Cette analyse a  
8 été effectuée avec le modèle mis à jour selon les paramètres financiers nouvellement approuvés  
9 par la Régie aux termes de la décision D-2020-141.

## 6. IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

- 1 Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du Projet, considérant des variations
- 2 de coûts de plus ou moins 10 %.

### Analyse de sensibilité

|                                     | Impact tarifaire<br>40 ans | TRI      | Point mort<br>tarifaire |
|-------------------------------------|----------------------------|----------|-------------------------|
| <b>Variation des volumes</b>        |                            |          |                         |
| 80 % du scénario de base            | (5 171 805)                | - 7,39 % | -                       |
| 120 % du scénario de base           | (5 103 017)                | - 6,77 % | -                       |
| <b>Variation des coûts</b>          |                            |          |                         |
| 90 % du scénario de base            | (4 605 057)                | - 6,89 % | -                       |
| 110 % du scénario de base           | (5 669 581)                | - 7,22 % | -                       |
| <b>Variation combinée</b>           |                            |          |                         |
| 110 % des coûts et 80 % des volumes | (5 704 067)                | - 7,53 % | -                       |

Note : Un impact tarifaire positif indique que le projet aura pour effet de réduire les tarifs du montant positif des différents scénarios.

## 7. CALENDRIER PROJETÉ

- 1 Le tableau ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du Projet.

### Échéancier du Projet

| Activités  | Début                      | Fin           |
|--|----------------------------|---------------|
| Préparation des plans  | Mai 2020                   | Janvier 2021  |
| Obtention des permis de la Municipalité de Chelsea et du MTQ | Mai 2020 <sup>13</sup>     | Février 2021  |
| Dépôt de la preuve et décision de la Régie                   | 1 <sup>er</sup> avril 2021 | Fin juin 2021 |
| Construction des conduites et mise en gaz du Projet          | Fin juin 2021              | Décembre 2021 |

- 2 Il importe de préciser que la construction des conduites se fera par tronçon puisque la longueur  
3 de la conduite à installer est importante. Pour cette raison, le tableau ci-dessus présente des  
4 échéances simultanées pour la construction et la mise en gaz du Projet. En effet, dès la  
5 complétion de la construction d'un tronçon de conduites, celui-ci sera mis en gaz. Cette manière  
6 de procéder permet de faciliter l'installation des conduites (au sens technique) et de minimiser  
7 le nombre de travailleurs requis pour la réalisation des travaux. Procéder à la construction de  
8 l'intégralité de la conduite au même moment aurait nécessité d'avoir des travailleurs tout au  
9 long du tracé pour en assurer le bon déroulement. L'approche retenue par Gazifère est par  
10 ailleurs plus favorable pour les clients qui voudraient procéder au raccordement de leur  
11 résidence, puisque leur branchement en serait alors facilité.

---

<sup>13</sup> Tel que mentionné, le projet initial a été scindé en deux phases. Cette étape a été entamée au début du projet, en 2020.

## **8. LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS**

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, les permis et autorisations suivants sont également requis :
- 2     > Permis de construction de la Municipalité de Chelsea;
- 3     > Permis de voirie du MTQ.

## **9. IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

4 Le Projet permettra d'améliorer considérablement la fiabilité et la sécurité du réseau gazier situé  
5 au nord de la franchise de Gazifère. Éventuellement, il permettra également de desservir une  
6 clientèle additionnelle. Avec la conclusion du bouclage du réseau situé à Chelsea, Gazifère sera  
7 en mesure de maintenir une capacité d'approvisionnement suffisante pour répondre à  
8 l'augmentation importante de la demande dans ce secteur ainsi que d'assurer son expansion  
9 future.

## **10. COMPTE DE FRAIS REPORTÉS ET SUIVI**

10 Gazifère demande à la Régie d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base, pour  
11 comptabiliser les coûts du Projet engagés au cours de la présente année. Ce compte sera versé  
12 à la base tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **CONCLUSION**

13 Gazifère demande à la Régie d'autoriser le présent projet d'investissement, malgré sa non-  
14 rentabilité, de façon à lui permettre de compléter les travaux nécessaires, débutés en phase I,  
15 afin de résoudre les enjeux d'approvisionnement, de fiabilité et de sécurité qu'elle rencontre  
16 présentement.

17 Gazifère demande également à la Régie d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors  
18 base, portant intérêts, dans lequel seront comptabilisés les coûts liés au Projet pour l'année 2021.